

	VILLE DE CLUNY SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 30 Septembre 2026
	LISTE DES DELIBERATIONS - Article L 2121-25 du CGCT

PRESENTS	JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R.ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE				
PROCURATIONS	C. WICK-PENET N. DUFOUR C. MESTAYER à A. CLEMENT S. SALAS H. BOITTIN				
N° DELIBERATION	OBJET	VOTES			
		VOTES UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2026-46	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CLUNY EN VADROUILLE.	X			
2026-47	Mobilisation lancée par l'AMF pour soutenir les communes sinistrées	X			
2026-48	Demande de fonds de concours pour le fonctionnement d'un équipement	X			
2026-49	Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau (RPQS) - exercice 2025	X			
2026-50	Modification partielle du tableau des effectifs		JD. DEMONGEOT E. LOCTIN - J DELHOMME JL. LEROY - S SALAS J. BAYER - V. INCARDONA R.ROLLAND C. LEMERCIER J. ROUSSELLE - H. BOITTIN R. MEDDOUR JC. LE GALLEE P. CHANTIN - A. CLEMENT C WICK-PENET A. NUNES N. DUFOUR - P. RAFFIN C. MESTAYER JC. PORTALLIER A. GAILLARD M. FAUVET MH. BOITIER E. VILLENEUVE F. VERJAT - B. ROUSSE	F. VERJAT et B. ROUSSE = contre le recutrement du DGS attaché hors classe	
2026-51	Elections professionnelles - fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au CST et au FSSSCT	X			
2026-52	Désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs - modification de la représentation au PETR	X			
2026-53	Travaux de dévoiement des réseaux de la future gendarmerie de Cluny - Attribution du marché	X			
2026-54	Travaux de restauration de la couverture de la Tour des Fromages - Attribution du marché	X			
2026-55	Travaux de construction du centre social - Attribution des marchés	X			
2026-56	Numérotation de voies	X			
2026-57	Renouvellement de 2 concessions	X			

2026-58	Instauration de la nouvelle taxe d'habitation sur les locaux vacants	X			
2026-59	Adoption du règlement d'utilisation de l'espace jeu vidéo de la médiathèque municipale	X			
2026-60	Travaux d'aménagement de la place et de la rue Docteur Charles Pleindoux - Avenant n°1 au lot n°1 - Voirie - Réseaux divers	X			
			M le MAIRE		La/le Secrétaire de Séance
					



VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-46

✓ **OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CLUNY EN VADROUILLE.**

✓ **PRÉSENTS :**

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ **EXCUSÉES ayant donné PROCURATION**

✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT

✓ N. DUFOUR à S. SALAS

✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Julien BAYER

R. MEDDOUR, Conseiller Municipal délégué, informe le Conseil Municipal que la Ville a été sollicitée par une association pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

* **CLUNY EN VADROUILLE :**

L'association qui participe au 4L TROPHY sollicite une aide financière exceptionnelle de la ville pour transporter au Maroc des jouets, du matériel scolaire, de la nourriture et des dons financiers pour soutenir les communautés locales et les enfants.

Le devis reçu s'élève à 400 € TTC et l'association sollicite une aide de 400 €.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE" autorise M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 400€ à l'association CLUNY EN VADROUILLE.

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT






VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-47

OBJET :FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Mobilisation lancée par l'AMF pour soutenir les communes sinistrées

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R.ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A GAILLARD,M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CLUNY tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de CLUNY contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile,

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » approuve ce soutien financier et autorise M le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire-de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-48

✓ **OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Demande de fonds de concours pour le fonctionnement d'un équipement**

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

R. ROLLAND, Adjoint au Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposé par la Communauté de Communes du Clunisois. Dans ce cadre la commune bénéficie au titre de l'année 2026, d'une enveloppe de 188 685 €.

Il rappelle que la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours pour financer la réalisation ou la modernisation d'un équipement municipal.

Cette somme peut également être utilisée pour financer le fonctionnement d'équipements municipaux et couvrir les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux, aux fluides, à la téléphonie...

Il précise que ce fonds de concours ne peut subventionner le fonctionnement d'un service public assuré par la commune.

Il indique que l'entretien des bâtiments et des voiries peut être aidé par la communauté de communes dans ce cadre.

La prise en charge est au maximum de 50% avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% des dépenses.

Il propose de solliciter la Communauté de Communes du Clunisois à hauteur de 188 685 € pour le financement du fonctionnement des équipements dont le budget prévisionnel se monte à 377 369 € TTC, soit 50%. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 188 685 TTC, soit 50% du coût de fonctionnement de l'équipement.

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL € TTC			
	MONTANT	RECETTES	MONTANT
ELECTRICITE -GAZ-	203 887,56	101 944	101 944
EAU	13 892,63	6 946	6 946
TELEPHONIE	8 599,68	4 300	4 300
ENTRETIEN BATIMENT	66 854,88	33 427	33 427
FRAIS DE PERSONNEL ENTRETIEN BATIMENTS	61 950,00	30 975	30 975
MAINTENANCE	22 184,25	11 092	11 092
TOTAL	377 369,00	188 685	188 685

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le subventionnement concerne des dépenses engagées ou mandatées dans le cadre de l'exercice.

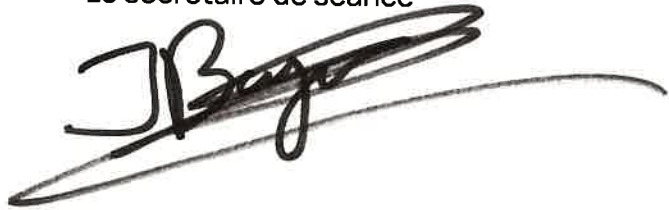
Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 SEPTEMBRE 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE"

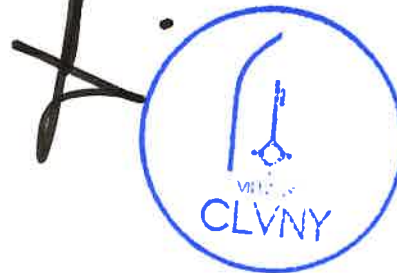
- ***approuve la demande de participation auprès de la Communauté de Communes du Clunisois à hauteur de 188 685 € pour le financement du fonctionnement des équipements,***
- ***autorise M le Maire à signer la convention avec la communauté de communes,***
- ***Dit que la somme correspondante sera inscrite au compte 74751 participations de la section de fonctionnement.***

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-49

OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau (RPQS) – exercice 2025

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

C. LEMERCIER, Adjointe au Maire, rappelle que, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable destiné notamment à l'information du public doit être présenté au conseil municipal.

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Ces indicateurs sont ensuite mis en ligne sur l'Observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2025.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Septembre 2026.

Le Conseil municipal, à "L'UNANIMITE" prend acte de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025.

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire-de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 6/10/2026
Publié sur le site de la Mairie le 6/10/2026
Réf : 071-217101377-20260930-DEL-2026-
49-DE
Retiré le



VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-50

✓ **OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Modification partielle du tableau des effectifs**

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

JF. DEMONGEOT, Maire, rappelle à l'assemblée que selon le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le tableau des effectifs d'une collectivité doit être validé régulièrement. Il convient d'entériner les évolutions en matière de ressources humaines (recrutement, évolution de poste, fermeture de poste...).

Le tableau des effectifs doit faire l'objet d'une mise à jour partielle prenant en compte les évolutions suivantes :

- Passer de vacant à pourvu le contrat CIFRE pour le doctorant ouvert en début d'année. Il sera en charge d'une mission sur le fonds Constable à compter du 01-10-2026
- Passer en disponible les 0.20 ETP d'un agent et les 0.50 ETP d'un autre agent après le passage en retraite progressive de 2 agents
- Passer en disponible les 0.20 ETP d'un agent en temps partiel de droit au 01-10-26 en filière culturelle
- Passer en disponible les 0.82 ETP suite à la retraite d'un agent de la filière technique en août

- Passer de créer à vacant le poste de gardien brigadier en filière police jusqu'à la prise de fonction du remplaçant
 - Ouvrir 1 poste d'adjoint d'animation pour l'agent faisant fonction d'ATSEM quand elle aura obtenu son diplôme
 - Ouvrir 1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe pour l'agent faisant fonction d'ATSEM quand elle aura obtenu son diplôme
 - Valider les 2 avancements de grade entérinés par le vote des lignes de gestion. Les 2 postes laissés libres seront fermés après approbation par le CST (programmé le 22-10-2026)
 - Valider la possibilité de recruter de façon temporaire des adjoints d'animation en cas d'absence de titulaire
 - Entériner l'arrivée du nouveau DGS contractuel au grade d'attaché hors classe en lieu et place d'un DGS fonctionnaire au grade de directeur territorial et libérer ce poste de directeur territorial (fermeture prévue au prochain CST)
- Ces évolutions quand elles relèvent du CST ont été approuvées à l'unanimité lors du passage en CST du 02 Juin 2026

Filière technique	Cat.	Nb poste pourvu	Temps de travail	Affectation	Poste Dispo	Poste sup	Création	Observations
Agent de maîtrise principal	C	1	35h	Centre Technique	1	0	0	Avancement annuel-LDG
Adjoint technique principal de 1ere classe	C	0.50	28H	Centre Technique	0.50	0	0	Retraite progressive
Filière culture	Cat.	Nb poste pourvu	Temps de travail	Affectation	Poste Dispo	Poste sup	Création	Observations
Assistante de conservation du patrimoine	C	1	28h	Culture	0.2	0	0	Temps partiel de droit
Filière administrative	Cat.	Nb poste pourvu	Temps de travail	Affectation	Poste Dispo	Poste sup p	Création	Observations
Directeur	A	0	35h	Direction	1	0	0	Dispo de DGS
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0.80	28H	Accueil CCAS	0.20	0	0	Retraite progressive
Filière animation	Cat.	Nb poste pourvu	Temps de travail	Affectation	Poste Dispo	Poste sup	Création	Observations

Adjoint d'animation	C	0	33H	Pôle scolaire	0	0	0.94	Pour changement de filière
Adjoint d'animation principal 1ere classe	C	0	35H	Pôle scolaire	0	0	1	Pour changement de filière

Emplois permanents fonctionnaires :

Emplois permanents Contractuels :

Grade	Cat.	Nb poste pourvu	Temps de travail	Affectation	Poste Dispo	Poste sup	Création	Observations
Conseiller socio-éducatif	A	1	35h	Bénéfin-CCAS	0	0	0	Pas de fonctionnaire satisfaisant
Attaché hors classe	A	1	35H	Direction-DGS	0	0	0	Pas de fonctionnaire satisfaisant

Emplois non-permanents Contractuels :

Grade	Cat	Nb poste pourv	Temps de travail	Affectation	Poste Dispo	Poste sup	Création	Observations
Contrat CIFRE	A	1	35h	Culture	0	0	0	Mission de 3 ans
Collaborateur de cabinet	A	1	35h	Direction	0	0	0	Mission de 3 ans
Adjoint d'animation	C	0	Selon agent remplacé	Scolaire	0	0	1	remplacements

Ce rapport a été présenté à la commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE" valide la mise à jour partielle du tableau des effectifs avec effet au 1^{er}/10/2026 excepté le recrutement du DGS attaché hors classe pour lequel il y a 2 voix « CONTRE »

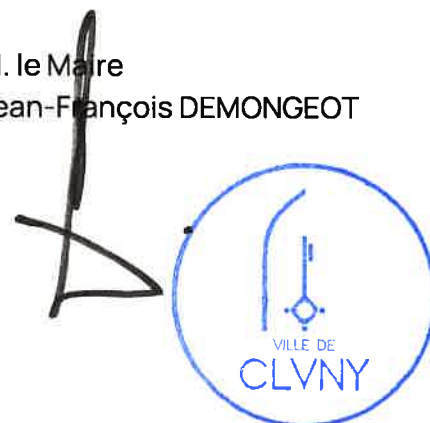
Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire-de séance



M. le Maire

Jean-François DEMONGEOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 6/10/2026
Publié sur le site de la Mairie le 6/10/2026
Réf : 071-217101377-20260930-DEL-2026-50-DE
Retiré le



VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-51

OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Elections professionnelles – fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au CST et au FSSSCT

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

JF DEMONGEOT, Maire, informe le conseil municipal que le renouvellement des instances paritaires aura lieu lors des élections professionnelles le 10 décembre prochain.

A cette occasion, il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur et le recueil de leur avis.

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ✓ Vu le code général de la fonction publique,
- ✓ Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
- ✓ Vu la délibération n° 2022-38 du 1er juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) au sein du CST

- ✓ Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail peut être créée au sein du comité social territorial dans les collectivités employant moins de 200 agents lorsque des risques professionnels particuliers le justifient,
- ✓ Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 96 agents,
- ✓ Considérant que les effectifs appréciés au 1er janvier 2026 représentent 68,75 % de femmes et 31,25 % d'hommes,
- ✓ Considérant que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes,
- ✓ Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 20 mai 2026,

Ce rapport a été présenté à la commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE" decide :

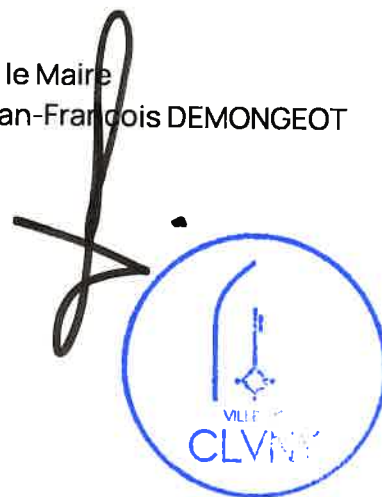
- ***De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel du CST (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)***
- ***De maintenir la FSSSCT dans le même fonctionnement et de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)***
- ***De maintenir le paritarisme numérique entre le collège des représentants de la collectivité et celui des représentants du personnel***
- ***De recueillir l'avis des représentants de la collectivité.***

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire-de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-52

OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – modification de la représentation au PETR

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

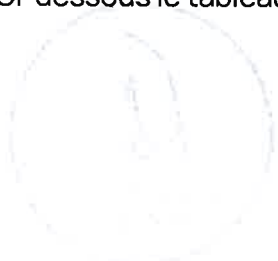
✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

J. BAYER, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 8 avril 2026, le conseil municipal a procédé à la désignation de représentant de la commune suite à l'installation du nouveau conseil municipal et notamment pour le PETR.

Les délégués au PETR étant des élus de la Communauté de communes, ils sont par conséquent désignés en conseil communautaire.

Il convient de supprimer les représentants municipaux au PETR .

Ci-dessous le tableau modifié :



Délégués représentant la municipalité	Nombre	TITULAIRES & SUPPLEANTS
Conseil de surveillance Hôpital Local de Cluny	1 titulaire 1 suppléant	JF DEMONGEOT V INCARDONA
FEDERATION DES SITES CLUNISIENS	1 titulaire 1 suppléant	JL LEROY JF DEMONGEOT
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Clunisois	1 titulaire 1 suppléant	R ROLLAND P CHANTIN
Conseil de Centre de l'ENSAM	1 titulaire 1 suppléant	R ROLLAND E LOCTIN
Conseil Administration LYCEE	2 titulaires 2 suppléants	J DELHOMME – C MESTAYER JL LEROY – MH BOITIER
Conseil Administration COLLEGE	1 titulaire 1 suppléant	J DELHOMME C WICK PENET
Conseil de l'école publique de Cluny	1 titulaire	J DELHOMME
EPIC Office de Tourisme du Clunisois	1 titulaire 1 suppléant	JL LEROY JC LE GALLEE
Syndicat d'Electrification (SYDESL)	1 titulaire 1 suppléant	JF DEMONGEOT J BAYER
SYDRO	2 titulaires 2 suppléants	C LEMERCIER – J ROUSSELLE P CHANTIN – A GAILLARD
CST et Formation Spécialisée du CST (Présidence assurée par M le Maire)	4 titulaires 4 suppléants	JF DEMONGEOT – P CHANTIN – JC LE GALLEE – A GAILLARD R MEDDOUR – H BOITTIN – C WICK PENET – M FAUVET
CNAS	1 titulaire	JC LE GALLEE
ARNIA (ex e-Bourgogne Ternum)	1 titulaire 1 suppléant	R MEDDOUR V INCARDONA
Correspondant Défense	1 titulaire	N DUFOUR
EQUIVALLEE Assemblée Générale	2 titulaires	JF DEMONGEOT - JC PORTAILLER
Conseil d'Administration	1 titulaire	JF DEMONGEOT
ATD (Agence Technique Départementale)	1 titulaire	J ROUSSELLE
CAUE	1 Titulaire	JL LEROY
LE PONT	1 Titulaire	V INCARDONA
ARS	1 titulaire	C LEMERCIER

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE" valide le tableau de représentation tel que présenté ci-dessus.

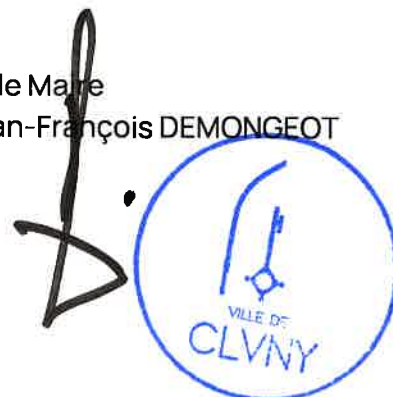
Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire-de séance



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 6/10/2026
Publié sur le site de la Mairie le 6/10/2026
Réf : 071-217101377-20260930-DEL-2026-
52-DE
Retiré le

M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-53

✓ **OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Travaux de dévoiement des réseaux de la future gendarmerie de Cluny – Attribution du marché**

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

JF. DEMONGEOT, Maire, informe le Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour des travaux de dévoiement des réseaux en vue de la construction prévue de la nouvelle gendarmerie à Cluny (maîtrise d'ouvrage par le Département).

Ce marché à prix global forfaitaire est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été élaboré par le directeur des services techniques de la commune qui assure le rôle de maître d'œuvre.

La consultation a été publiée le 8 juin 2026 sur le profil acheteur et au BOAMP. 6 entreprises ont valablement répondu avant le 6 juillet 2026 à 17 heures, date et heure limites de remise des offres.

L'estimation, effectuée par les services, s'établissait à 161 000 € HT.

L'analyse des offres a été effectuée sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique (sur la base du mémoire technique)	50 %
<i>1.1-Organisation et méthodologie envisagée pour la réalisation des travaux, moyens humains affectés au chantier</i>	<i>30 %</i>
<i>2.2-Qualité des matériaux envisagés pour la réalisation des ouvrages, notamment au travers des fiches techniques jointes au mémoire technique</i>	<i>5 %</i>
<i>2.3-Moyens mis en œuvre pour la sécurité du personnel et des usagers du site, propreté du chantier, mesures prises en matière de gestion des déchets, mesures prises pour limiter l'impact environnemental des prestations objet du marché</i>	<i>5 %</i>
<i>2.4-Pertinence du planning proposé</i>	<i>10 %</i>
2-Prix	50 %

Le classement des candidats est le suivant :

Entreprise	Note valeur technique /50	Note prix /50	Note totale /100	Classement
Groupement SIVIGNON TP/GUINOT TP	47,50	47,59	95,09	1
PELICHET TP	39,12	50	89,12	2
POTAIN	44,70	43,91	88,61	3
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	40	42,77	82,77	4
ZIEGER TERRASSEMENTS	28,50	42,30	70,80	5
COLAS	32,92	37,42	70,34	6

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle du groupement d'entreprises SIVIGNON TP/GUINOT TP (71120 - Vendennes les Charolles) pour un montant de 128 800 € HT.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE"

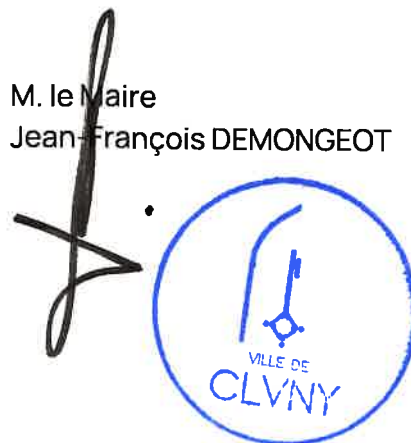
- **attribue le marché de travaux pour le dévoiement des réseaux de la future gendarmerie au groupement d'entreprises SIVIGNON TP/GUINOT TP pour un montant de 128 800 € HT ;**
- **autorise M. le Maire à le signer.**

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire-de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 6/10/2026
Publié sur le site de la Mairie le 6/10/2026
Réf : 071-217101377-20260930-DEL-2026-53-DE
Retiré le



VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-54

✓ **OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES - Travaux de restauration de la couverture de la Tour des Fromages - Attribution du marché**

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, J.L. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

JF. DEMONGEOT, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour des travaux de restauration de la toiture de la tour des Fromages, celle-ci ayant été endommagée par la foudre lors d'un épisode orageux survenu le 18/10/2024.

Ce marché à prix global forfaitaire est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été élaboré par LAURE DE RAEVE, maître d'œuvre.

La consultation a été publiée le 5 juin 2026 sur le profil acheteur et au BOAMP. 6 entreprises ont valablement répondu avant le 2 juillet 2026 à 17 heures, date et heure limites de remise des offres.

L'analyse des offres a été effectuée sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique (sur la base du mémoire technique)	60 %
Prix	40 %

Une négociation technique et financière a été menée avec les trois entreprises classées en tête.

L'estimation, effectuée par le maître d'œuvre, s'établissait à 114 000 € HT.

Suite à l'analyse définitive effectuée par le maître d'œuvre, le classement des candidats est le suivant :

Entreprise	Note valeur technique /60	Note prix /40	Note totale /100	Classement
RENON	58	40	98	1
PATEU ET ROBERT	60	35,39	95,39	2
BEAUFILS	60	34,72	94,72	3
LES METIERS DU BOIS	52	30,16	82,16	4
VAGANAY	50	26,91	76,91	5
COMTE	28	16,50	44,50	6

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise RENON (71250 - CLUNY) pour un montant de 94 480 € HT (prestation supplémentaire éventuelle incluse).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE"

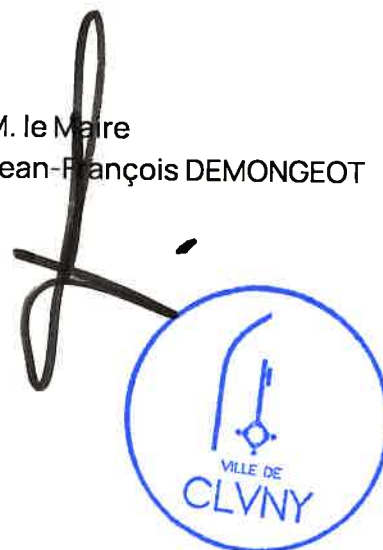
- **attribue le marché de travaux pour la restauration de la couverture de la Tour des Fromages à l'entreprise RENON pour un montant de 94 480 € HT ;**
- **autorise M le Maire à le signer.**

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 6/10/2026
Publié sur le site de la Mairie le 6/10/2026
Réf : 071-217101377-20260930-DEL-2026-
54-DE
Retiré le



VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-55

OBJET : FINANCES/AFFAIRES GÉNÉRALES – Travaux de construction du centre social – Attribution des marchés

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

JF. DEMONGEOT, Maire, informe le Conseil municipal que des consultations ont été lancées pour les travaux de construction du centre social.

Les dossiers de consultation des entreprises ont été élaborés par le groupement de maîtrise d'œuvre conduit par EJO COOPERATIVE, suite aux études de conception du projet.

Une première consultation initiale, passée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, a été publiée le 12 janvier 2026 sur le profil acheteur et au BOAMP. Elle comprenait 13 lots :

- Lot 1 : VRD – Terrassement – Aménagements extérieurs
- Lot 2 : Fondations spéciales
- Lot 3 : Gros-œuvre
- Lot 4 : Charpente bois – Couverture – Mur ossature bois paille – Echafaudage – Enduits
- Lot 5 : Serrurerie

- Lot 6 : Menuiseries extérieures bois – Occultation
- Lot 7 : Menuiseries intérieures
- Lot 8 : Plâtrerie – Peinture
- Lot 9 : Revêtement de sol souple (avec prestation supplémentaire éventuelle)
- Lot 10 : Carrelage
- Lot 11 : Ascenseur
- Lot 12 : Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation
- Lot 13 : Electricité

Le lot n°1 a été déclaré sans suite une première fois par décision du maire n°2026-13, le cahier des charges étant incomplet. Une nouvelle consultation a été relancée.

Après analyse de l'ensemble des lots, il a été décidé de relancer, début juillet, 6 lots (décision du maire n°2026-13), toujours en procédure adaptée :

- Lot 1 : désormais scindé en deux lots
 - o Lot 1A Démolition - Terrassements
 - o Lot 1B Réseaux, voiries, mobiliers, jeux, espaces végétalisés
- Lot 2 : Gros-œuvre
- Lot 3 : Charpente bois, couverture, MOB, échafaudage, enduit
- Lot 4 : Serrurerie
- Lot 5 : Menuiseries intérieures
- Lot 6 : Plâtrerie, peintures

En effet, les prestations demandées ont été légèrement modifiées afin de baisser le coût du projet, les offres reçues lors de la première consultation dépassant de manière trop importante l'estimation de la phase avant-projet définitif.

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants (les critères étant les mêmes lors des différentes consultation) :

Critères	Pondération
1-Valeur technique (sur la base du mémoire technique et d'un tableau des matériaux)	60 %
<i>1.1-Organisation et méthodologie envisagée pour la réalisation des travaux, moyens humains affectés au marché et cohérence au planning proposé</i>	<i>20 %</i>
<i>1.2-Qualité des matériaux envisagés pour la réalisation des ouvrages, au travers du tableau des fiches techniques et matériaux rempli</i>	<i>30 %</i>
<i>1.3-Moyens mis en œuvre pour la sécurité du personnel et des usagers du site, propreté du chantier, mesures prises en matière de gestion des déchets, mesures prises pour limiter l'impact environnemental des prestations objet du marché</i>	<i>10 %</i>
2-Prix (prix global et forfaitaire)	40 %

L'estimation des travaux par le maître d'œuvre s'établissait à 1 439 675,29 € HT, tous lots confondus (1 480 807,79 € HT avec les prestations supplémentaires éventuelles).

Une négociation a été engagée pour l'ensemble des lots, avec les 3 entreprises classées en tête, comme le permet le règlement de consultation. Cette négociation a été effectuée par le biais du profil acheteur. La négociation a porté sur des demandes de précision technique et de prix et invitait les entreprises à formuler une meilleure offre.

Le classement des candidats (des 3 entreprises arrivées en tête pour chaque lot) est finalement le suivant :

Lot	Entreprise	Note valeur technique /60	Note prix /40	Note totale /100	Classement
1A	SIVIGNON TP	57	39,44	96,44	1
	GUINOT TP	25	40	65	2
	MS-TP	14	34,05	48,05	3
1B	Groupeement SIVIGNON TP / CHAPEY	57	36,67	93,67	1
	ID VERDE	57	33,25	90,25	2
	TERIDEAL TARVEL	41	40	81	3
2	ROC AMENAGEMENT	50	40	90	1
	TETRA	56	32,78	88,78	2
	PYRAMID	52	26,71	78,71	3
3	MOREL BATIMENT	58	31,54	89,54	1
	MACONNERIE CONSTRUCTION CHAROLAISE	46	40	86	2
	LASSOT	50	32,05	82,05	3
4	ENTREPRISE JOSEPH	52	40	92	1
	BOURDON FRERES	54	34,39	88,39	2
	SEGOND CHARPENTE	52	33,33	85,33	3
5	SERRURERIE ALUMINIUM DU MACONNAIS	49	40	89	1
	CONSTRUCTIONS METALLIQUES ROSSIGNOL	33	29,88	62,88	2
6	MENUISERIE LAFAY	59	34,79	93,79	1
	BOURDON MENUISERIE	45	22,12	67,12	2
	MENUISERIE GUIGUE	22	40	62	3
7	MENUISERIE LAFFAY	54	38,21	92,21	1
	ENTREPRISE JOSEPH	34	40	74	2
	MENUISERIE DU CHALONNAIS	36	31,97	67,97	3
8	GENAUDY	52	30,56	82,56	1
	QUALIDECO	39	40	79	2
	SARL AN PACHECO DA SILVA	53	53,73	76,73	3
9	NUANCE PEINTURE	51	40	91	1
	GENAUDY	50	25,94	75,94	2
	CLAUDE FONTIMPE	38	36,21	74,21	3
10	AM CARRELAGES FAIENCES	8	40	48	1
	BRULARD	17	27,21	44,21	2
11	OTIS	58	33,56	91,56	1
	ORONA	47	40	87	2

	TK ELEVATOR	42	37,49	79,79	3
12	SANI CONFORT	44	38,68	82,68	1
	DESMARIS	Offre irrégulière après négociation			
	BOURDON PLOMBERIE	Offre irrégulière après négociation			
13	ARELEC	52	40	92	1
	DUCLUT ET FILS	54	37,55	91,55	2
	SOGELEC	60	26,32	86,32	3

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 septembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir, pour chacun des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- Lot 1A Démolition – Terrassements : l'offre de SIVIGNON TP, pour un montant de 60 513,40 € HT, comprenant l'offre de base à 57 892,40 € HT et une prestation supplémentaire à 2 621 € HT ;
- Lot 1B Réseaux, voiries, mobiliers, jeux, espaces végétalisés : l'offre de SIVIGNON TP / CHAPEY, pour un montant de 227 413,55 € HT comprenant :
 - o L'offre de base de 216 687,55 € HT
 - o 4 prestations supplémentaires éventuelles pour 10 726 € HT ;
- Lot 2 Fondations spéciales : l'offre de ROC AMENAGEMENT, pour un montant de 52 075 € HT ;
- Lot 3 Gros-œuvre : l'offre de MOREL BATIMENT, pour un montant de 248 653,47 € HT ;
- Lot 4 Charpente bois – Couverture – MOB – Echafaudage – Enduit : l'offre de ENTREPRISE JOSEPH, pour un montant de 275 000 € HT ;
- Lot 5 Serrurerie : l'offre de SERRURERIE ALUMINIUM DU MACONNAIS, pour un montant de 51 558,51 € HT ;
- Lot 6 Menuiseries extérieures bois – Occultation : l'offre de MENUISERIE LAFFAY, pour un montant de 119 603,88 € HT ;
- Lot 7 Menuiseries intérieures : l'offre de MENUISERIE LAFFAY, pour un montant de 120 000 € HT ;
- Lot 8 Plâtrerie – Peinture : l'offre de GENAUDY, pour un montant de 140 000 € HT ;
- Lot 9 Revêtement de sol souple : l'offre de NUANCE PEINTURE, pour un montant de 13 108,97 € HT (offre de base) ;
- Lot 10 Carrelage : l'offre de AM CARRELAGES, pour un montant de 6 223,73 € HT ;
- Lot 11 Ascenseur : l'offre de OTIS, pour un montant de 25 800,00 € HT ;
- Lot 12 Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation : l'offre de SANI CONFORT, pour un montant de 73 059,37 € HT ;
- Lot 13 Electricité : l'offre de ARELEC, pour un montant de 50 014,34 € HT.

Le montant total, tous lots confondus, de ces offres, s'établit à 1 463 024,22 € HT (y compris les prestations supplémentaires éventuelles).

Le Conseil municipal, à "L'UNANIMITE", décide

- **D'attribuer les marchés de travaux (lots n°1 à 13) pour la construction du centre social aux entreprises listées ci-dessus ;**
- **D'autoriser M le Maire à les signer.**

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 6/10/2026
Publié sur le site de la Mairie le 6/10/2026
Réf : 071-217101377-20260930-DEL-2026-
55-DE
Retiré le

M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-56

OBJET : URBANISME/VOIRIE/ENVIRONNEMENT - Numérotation de voies

✓ **PRÉSENTS :**

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ **EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :**

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Julien BAYER

S. Salas, Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que suite à des constructions ou des aménagements d'habitation, il convient de numéroter plusieurs parcelles :

- ✓ AN 538 : 37 bis rue St Mayeul – MANGOLA
- ✓ AN 483 : 8 Quater Petite Rue d'Avril – PLACIDO
- ✓ AM 614 : 7 bis petite rue des Ravattes – FARENC
- ✓ AO 249 : 13 rue de l'Ecartelée – PETIT

Et à la demande de la poste, il convient de numéroter les bâtiments communaux du Parc Abbatial de la personne suivante :

- ✓ AN 84 : 1 Parc Abbatial (Musée)
- ✓ AN 84 : 2 Parc Abbatial (Annexe)
- ✓ AN 83 : 3 Parc Abbatial (Orangerie)
- ✓ AN 83 : 4 Parc Abbatial (Mairie)

Ce rapport a été présenté en commission URBANISME/VOIRIE/ENVIRONNEMENT réunie le 22 Septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE"

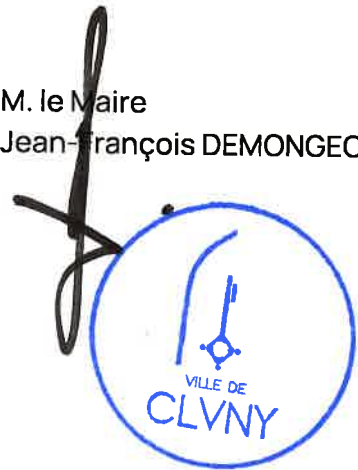
- ***approuve le plan de numérotation ci-dessus***
- ***autorise M le Maire à notifier la présente délibération aux administrés, au Centre des Impôts Foncier, au service du cadastre et de tous les services publics concernés (Poste, SDIS, etc...).***

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-57

OBJET : URBANISME/VOIRIE/ENVIRONNEMENT - Renouvellement de 2 concessions

✓ **PRÉSENTS :**

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ **EXCUSÉS :**

✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
✓ N. DUFOUR à S. SALAS
✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Julien BAYER

JF. DEMONGEOT, Maire rappelle que par testament en date du 29 mai 1962, Mademoiselle AUMONIER a fait don à la Ville Cluny, d'une maison située 42 rue de la Chanaise. Ce legs, avec charge d'entretenir les sépultures de la famille au cimetière de Cluny, a été accepté par délibération du 30 juin 1967.

Les deux concessions qui ont été renouvelés gratuitement par délibération du 30 septembre 1976 pour 50 ans, arrivent à expiration le 3 octobre 2026, il est donc proposé à nouveau de les renouveler gratuitement pour une période de 50 ans.

Le rapport a été présenté en commission URBANISME/VOIRIE/ENVIRONNEMENT réunie le 22 SEPTEMBRE 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE" autorise M le Maire à renouveler gratuitement les concessions :

- **N° 2272 – Carré FM 5 au nom de la famille AUMONIER/PLACE**
- **N° 2527 – Carré FM 6 au nom de la famille AUMONIER/CHACHUAT**

pour une période de 50 ans

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-58

OBJET : URBANISME/VOIRIE/ENVIRONNEMENT - Instauration de la nouvelle taxe d'habitation sur les locaux vacants

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R. ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

R. ROLLAND, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 septembre 2006, il avait été instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Or, l'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fusionné la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule **taxe sur la vacance des locaux d'habitation** (TVLH).

La commune de Cluny étant située en zone non tendue, la TVLH est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition et de ce fait, nous devons à nouveau délibérer pour instituer cette nouvelle taxe qui se substitue à la précédente.

Ce rapport a été présenté en commission URBANISME/VOIRIE/ENVIRONNEMENT réunie le 22 Septembre 2026.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE"

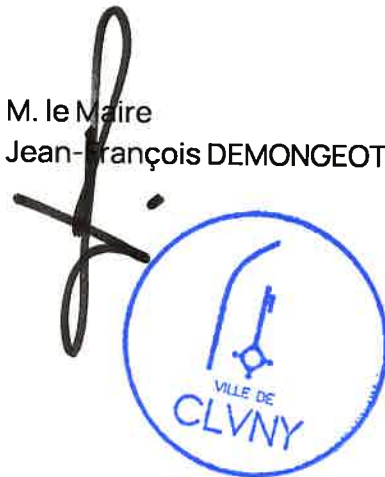
- ***institue la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.***
- ***charge M le Maire à notifier cette décision aux services des impôts.***

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT



Official stamp of the City of Clvny, featuring a stylized key logo and the text "VILLE DE CLVNY".



VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-59

OBJET : CULTURE/PATRIMOINE - Adoption du règlement d'utilisation de l'espace jeu vidéo de la médiathèque municipale

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R.ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

JL. LEROY, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée, dans le cadre du développement des activités proposées par la médiathèque municipale de Cluny, d'adopter un règlement spécifique pour l'utilisation de l'espace dédié au jeu vidéo.

Ce règlement comporte les principales dispositions suivantes :

- **Accès à partir de 8 ans** pour les usagers de la médiathèque ; les mineurs doivent être inscrits à la médiathèque et bénéficier de l'autorisation de leurs représentants légaux.
- **Accès des majeurs**, y compris lorsqu'ils ne sont pas inscrits à la médiathèque, sous réserve du respect du règlement.
- **Inscription préalable** auprès de l'équipe de la médiathèque, dans la limite des créneaux disponibles.

- Mise en place de deux formats de séances :
 - un **créneau découverte de 45 minutes** ;
 - un **créneau exploration d'1 h 30**.
- Sélection des jeux en fonction notamment de leur accessibilité, du nombre de joueurs, de leur durée et de leur intérêt culturel. Les indications d'âge **PEGI** sont communiquées aux usagers.
- **Accompagnement par l'équipe de la médiathèque**, qui installe le matériel et démarre les parties.
- Respect obligatoire des personnes, des locaux et du matériel. Toute dégradation volontaire ou liée à une utilisation inappropriée peut entraîner une restriction d'accès.
- L'espace peut être fermé lorsque les effectifs de bibliothécaires présents ne permettent pas d'en assurer le fonctionnement dans de bonnes conditions.

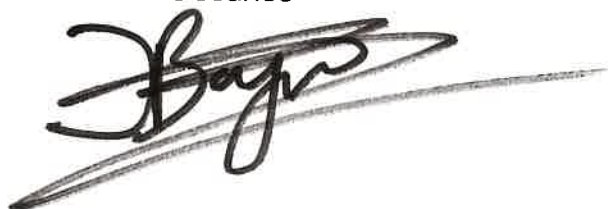
Le rapport a été présenté en commission CULTURE/PATRIMOINE réunie le 17 SEPTEMBRE 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE"

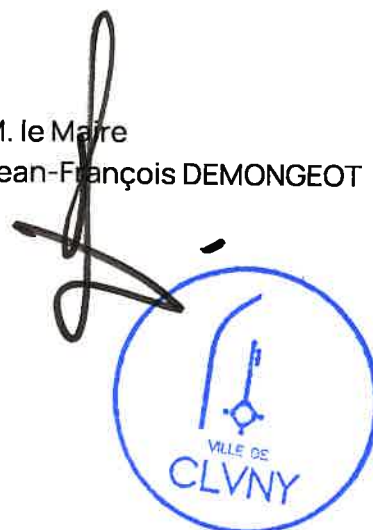
- ***approuve le règlement d'utilisation de l'espace jeu vidéo de la médiathèque municipale de Cluny joint en annexe***
- ***autorise sa mise en application selon les modalités qui y sont définies ;***
- ***autorise M le Maire à le signer.***

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





RÈGLEMENT D'UTILISATION DE L'ESPACE JEU VIDÉO MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE CLUNY

PRÉAMBULE I

Le présent règlement fixe les conditions particulières d'utilisation de l'espace jeu vidéo de la médiathèque. Il complète le règlement intérieur auquel tout usager est soumis. Cet espace a pour vocation de permettre la découverte et la pratique du jeu vidéo dans un cadre convivial, accessible et accompagné.

ACCÈS À L'ESPACE JEU VIDÉO I

Art. 1 – L'espace jeu vidéo est accessible aux usagers de la médiathèque **à partir de 8 ans**, dans les conditions définies par ce règlement.

Art. 2 – Pour les mineurs, l'accès est réservé aux enfants et adolescents inscrits à la médiathèque. L'autorisation donnée par les représentants légaux lors de l'inscription à la médiathèque vaut également autorisation d'utiliser l'espace jeu vidéo, sauf opposition expresse de leur part. Les personnes majeures peuvent accéder à l'espace jeu vidéo sans être inscrites à la médiathèque, sous réserve de respecter les conditions d'utilisation.

Art. 3 – L'utilisation de l'espace jeu vidéo se fait sur inscription préalable auprès de l'équipe de la médiathèque et dans la limite des créneaux disponibles. L'équipe de la médiathèque peut organiser les modalités d'accès et de réservation afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de l'espace. L'espace jeux vidéo sera fermé si le nombre de bibliothécaires présents ne permet pas d'en assurer le bon fonctionnement. Le nombre de joueurs autorisé dépend du jeu proposé et des équipements disponibles. L'équipe de la médiathèque peut limiter le nombre de participants afin de garantir de bonnes conditions de pratique.

MODALITÉS DE JEU I

Art. 4 – Deux types de créneaux sont proposés en fonction des horaires :

- **Créneau découverte : 45 minutes**, permettant une première approche d'un jeu ou d'une pratique ;
- **Créneau exploration: 1 h 30**, permettant une immersion plus approfondie dans un jeu ou un univers. Les durées peuvent être adaptées en fonction de la programmation et des besoins des publics.

Art. 5 – Le choix des jeux proposés tient compte des caractéristiques de l'espace, des publics accueillis et des objectifs de la médiathèque. Les jeux peuvent être proposés en fonction notamment de leur accessibilité, du nombre de joueurs, de la durée de jeu, de leur intérêt culturel ou de leur capacité à favoriser la découverte. Les indications d'âge **PEGI** sont communiquées à titre informatif afin d'accompagner le choix des usagers et des familles.

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS I

Art. 6 – L'équipe de la médiathèque accompagne les usagers dans la découverte de l'espace et des jeux proposés. Ce sont eux qui installent le matériel et démarrent les parties. Cet accompagnement vise notamment à permettre aux personnes peu familières avec le jeu vidéo de découvrir cette pratique dans un cadre rassurant.

Art. 7 – L'espace jeu vidéo ne constitue pas un service de garde des enfants. Conformément au règlement intérieur de la médiathèque, **les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.**

RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL I

Art. 8 – Les règles générales de conduite prévues par le règlement intérieur de la médiathèque s'appliquent à l'espace jeu vidéo. L'utilisation des consoles et des jeux se fait dans le respect du matériel et des consignes données par l'équipe de la médiathèque. Les usagers sont invités à adopter une utilisation respectueuse du matériel, des autres joueurs et des espaces environnants. Toute dégradation volontaire ou résultant d'une utilisation inappropriée pourra entraîner une restriction temporaire ou définitive de l'accès à l'espace pour l'utilisateur, conformément au règlement intérieur de la médiathèque.

A Cluny, le ...

M. Jean-François DEMONGEOT

Maire de Cluny



VILLE DE CLUNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Septembre 2026

- **Nombre de conseillers en exercice : 27**
- **Présents à la séance : 24**
- **Convocation du : 23/09/2026**
- **Affichage de la publication : 06/10/2026**

✓ DÉLIBÉRATION N° 2026-60

OBJET : FINANCES - AFFAIRES GENERALES - Travaux d'aménagement de la place et de la rue Docteur Charles Pleindoux – Avenant n°1 au lot n°1 - Voirie - Réseaux divers

✓ PRÉSENTS :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R.ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, R. MEDDOUR, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, A. NUNES, P. RAFFIN, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, M. FAUVET, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

✓ EXCUSÉES ayant donné PROCURATION :

- ✓ C. WICK-PENET à A. CLEMENT
- ✓ N. DUFOUR à S. SALAS
- ✓ C. MESTAYER à H. BOITTIN

✓ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien BAYER

JF. DEMONGEOT, Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 4 février 2026, les entreprises suivantes ont été retenues comme attributaires des marchés de travaux relatifs à l'opération « Travaux d'aménagement de la place et de la rue Docteur Charles Pleindoux » composée de 2 lots séparés :

- Lot 1 - Voirie - Réseaux divers : COLAS
- Lot 2 - Espaces verts : IDVERDE

Il est nécessaire de passer un avenant sur le lot n°1 (Voirie - Réseaux divers), dans le cadre de la fin de chantier. Cet avenant regroupe des travaux non réalisés et des travaux supplémentaires indispensables à la clôture du chantier.

Le montant du marché s'établissait initialement à 274 775,04 € HT (soit 329 730,05 € TTC).

Les travaux supplémentaires rendus nécessaires et les travaux supprimés ont été chiffrés par le titulaire COLAS dans un devis du 22 septembre 2026. Cet avenant n°1 entraîne au total une plus-value de 15 245,01 € HT, soit + 5,55 %.

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 290 020,05 € HT (348 024,06 € TTC).

Le montant total des marchés de travaux était initialement, tous lots confondus, de 314 425,54 € HT. La passation de l'avenant n°1 au lot n°1 fixe le nouveau montant total à 329 670,55 € HT (+ 4,85 %).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à "L'UNANIMITE"

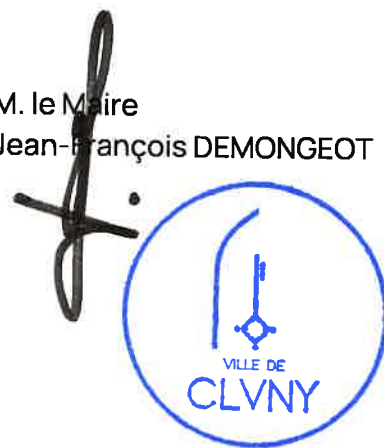
- **Valide l'avenant n°1 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise COLAS,**
- **Autorise M le Maire à le signer.**

Fait et délibérée les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance



M. le Maire
Jean-François DEMONGEOT





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cluny
Palais Jacques d'Amboise
Parc abbatial
BP10022
71250 CLUNY

B - Identification du titulaire du marché public

COLAS FRANCE
Rue du Bois Clair
71300 MONTCEAU LES MINES
03.85.69.04.65
SIRET : 329 338 883 03975

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux d'aménagement de la place et de la rue Docteur Charles Pleindoux
Lot 1 : Voirie – réseaux divers

■ Date de la notification du marché public : 27/02/2026

■ Durée d'exécution du marché public : 5 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 274 775,04
- Montant TTC : 329 730,05

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Lors de la fin de chantier, des travaux ont été supprimés et d'autres ajoutés (devis D202609-1306413 du 22/09/2026).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 15 245,01
- Montant TTC : 18 294,01
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,55 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 290 020,05
- Montant TTC : 348 024,06

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Cluny , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)